



Problme avec proprietaire

Par **GGLaspie**, le **30/11/2011** à **15:23**

Bonjour,rnj'ai quitter mon appartement au 1 er octobre.rnJe reçoit aujourd'hui une facture pour des travaux de plomberie, peintures s'élevant a 500 euros.rnJe n'ai jamais signe d'état des lieu ni à l'entrée, ni au déménagement.rnQui est en tord?rnle propriétaire peut il me réclamer de payer ou me garder ma caution sans état des lieu ?rnmerci d'avance

Par **corimaa**, le **30/11/2011** à **15:39**

Bonjour,rnrnSi pas d'EDL d'entree, appartement réputé avoir ete delivré en bon etatrnSi pas d'EDL de sortie, appartement réputé avoir ete rendu en bon etatrnDonc courrier RAR au proprietaire lui demandant de vous restituer la totalité du depot de garantie (sauf si regularisation de charge à deduire) sous 8 jours, que vous n'avez jamais signé conjointement d'etat des lieux listant des degats que vous auriez fait.rnrnD'autant plus que la plomberie est à sa charge, sauf s'il s'agit de changer des joints et autres menues reparations <http://droit-finances.commentcamarche.net/contents/immobilier-location/bail-d-habitation-les-reparations-a-la-charge-du-locataire>